



LA HAYE, LE 27 JUIN 2011

DÉCISION DE LA CHAMBRE PRÉLIMINAIRE I DE LA COUR PÉNALE INTERNATIONALE
CONCERNANT LA DÉLIVRANCE DE MANDATS D'ARRÊT SUR LA SITUATION EN LIBYE
DÉCLARATION DE S.E. AMBASSADEUR CHRISTIAN WENAWESER
PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DES ÉTATS PARTIES AU STATUT DE ROME

Je me félicite de la décision de la Chambre préliminaire I de la Cour pénale internationale de délivrer des mandats d'arrêt à l'encontre de Muammar Abu Minyar Gaddafi, Saif Al Islam Gaddafi et Abdullah Al-Senussi. La Cour a travaillé de manière rapide et efficace, prononçant cette décision moins de trois mois et demi après le renvoi de la situation par le Conseil de sécurité. Je suis conscient des efforts réalisés par toutes les parts, ce dont les États Parties et moi-même sommes très reconnaissants.

J'aimerais rappeler que la situation en Libye fût déféré à la Cour par une décision unanime du Conseil de sécurité contenue dans la résolution 1970 (2011). Il s'agissait du premier renvoi consensuel d'une situation à la Cour par le Conseil de sécurité, ce qui reflète un esprit international de consensus sur cette question. Ce consensus a eut des effets importants et positifs sur la coopération étendue à la Cour, et par conséquent sur son efficacité à l'heure de mener ses enquêtes. Alors que la communauté internationale continue de réfléchir sur les nouvelles mesures à prendre concernant la Libye, il est opportun de rappeler et réaffirmer le consensus international qui existe sur la poursuite en justice des plus hauts responsables des crimes les plus graves commis en Libye.

Suite à la délivrance des mandats d'arrêt, les États devront à nouveau coopérer entièrement avec la Cour afin de rendre ses décisions effectives. Tous les États Parties et la Jamahiriya arabe libyenne ont le devoir explicite d'exécuter ces mandats d'arrêt. À ce sujet, comme dans les autres situations, la Cour ne peut pas mener à bien son mandat sans le plein appui et l'entière coopération des États.

L'appui actif et soutenu du Conseil de sécurité et de tous ses membres sera essentiel pour que la Cour puisse s'acquitter efficacement de son travail et j'espère que le Conseil donnera suite à sa résolution 1970 (2011) de manière efficace.
